

# OMPI



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

WIPO/GRTKF/IC/5/2

ORIGINAL: anglais

DATE: 31 mars 2003

F

## COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

**Cinquième session**  
**Genève, 7 – 15 juillet 2003**

ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

*Document établi par le Secrétariat*

1. À sa première session, tenue à Genève, du 30 avril au 3 mai 2001, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité") a approuvé certains éléments d'organisation et de procédure, notamment l'accréditation en qualité d'observatrices ad hoc d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales qui souhaitent participer aux travaux du comité (voir le paragraphe 18 du rapport adopté par le comité – document OMPI/GRTKF/IC/1/13).
2. Depuis lors, plusieurs autres organisations non gouvernementales ont fait part au Secrétariat de leur souhait d'obtenir le statut d'observateur ad hoc dans la perspective des sessions ultérieures du comité intergouvernemental. On trouvera en annexe un document contenant notamment le nom des organisations qui ont demandé, avant le 31 mars 2003, à être représentées à la quatrième session du comité intergouvernemental. Les renseignements figurant dans l'annexe ont été communiqués par chacune des organisations.
3. *Le comité intergouvernemental est invité à approuver l'accréditation, en qualité d'observatrices ad hoc, des organisations mentionnées dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

ANNEXE

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES AYANT DEMANDÉ  
À ÊTRE REPRÉSENTÉES EN QUALITÉ D'OBSERVATRICES  
AUX SESSIONS DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL

Consumer Project on Technology (CPTech)

Fédération des organisations autochtones de Guyane (FOAG)

Franciscans International

Conseil des Innude Nitassinan

Conseil international des traités indiens

Consumer Project on Technology (CPTech)

Le Consumer Project on Technology (CPTech) a été créé en 1995 pour examiner les questions posées par les nouvelles technologies, en particulier dans le domaine du commerce électronique, les techniques médicales et les questions de propriété intellectuelle qui y rapportent.

Le CPTech fonctionne avec le soutien du Center for Study of Responsive Law, organisations sans but lucratif fondée par M. Ralph Nader en 1968, et Essential Information, organisation également sans but lucratif qui finance plusieurs programmes d'édition, de recherche et de sensibilisation et bénéficie de l'aide de plusieurs fondations caritatives.

On trouvera de plus amples informations sur les activités du CPTech relatives à la propriété intellectuelle à l'adresse < [www.cptech.org](http://www.cptech.org) >. Une part importante de ces activités touche un large gamme de questions de propriété intellectuelle liées à l'accès aux médicaments et aux techniques de l'information. Le CPTech a pour vocation de défendre les intérêts des consommateurs et du public dans les délibérations relatives aux politiques de propriété intellectuelle.

Dans le domaine des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, le CPTech conduit des recherches aux fins de la diffusion de l'information et de l'organisation des intérêts des consommateurs et du public dans les négociations mondiales. Il a pour objectif de trouver des mécanismes de partage des avantages compatibles avec l'accès à la recherche scientifique, le partage de l'information et la concurrence. Le CPTech s'occupe de l'incidence des politiques sur les consommateurs et les créateurs mais considère également que les préoccupations relatives au détournement des actifs sociaux sont légitimes.

Coordonnées

B.P. 19367  
Washington D.C. 20036  
États Unis d'Amérique  
Tél. : +1 202 387 8030  
Tlcp. : +1 202 234 5176  
Mél. : [manon.ress@cptech.org](mailto:manon.ress@cptech.org)  
Site Web : [www.cptech.org](http://www.cptech.org)

Représentant :

Manon Ress, chercheur associé.

Fédération des organisations autochtones de Guyane (FOAG)

La Fédération des organisations autochtones de Guyane (FOAG) représente 30 organisations. Elle a pour but de promouvoir les droits de l'homme et les questions autochtones. Depuis 1995, elle participe à différents groupes de travail de l'Organisation des Nations Unies sur les questions autochtones telles que l'évolution des normes, la propriété intellectuelle et les normes et la Convention sur la diversité biologique (CDB).

L'organisation est attentive à toute évolution dans tous les processus et tout aussi attentive et désireuse de participer aux réunions internationales consacrées à la propriété intellectuelle en rapport avec les peuples autochtones.

Coordonnées :

1610 route Demontabo  
97300 Cayenne  
Guyane

Tél. : +0594317721  
Tlcp. : +0594385076  
Mél. : a.tiouka@outremeronline.com

Représentant :

M. Alexis Itiouka

Franciscans International

Franciscans International est une organisation non gouvernementale dont les racines puisent dans l'esprit et l'exemple de saint François d'Assise (1226) et l'œuvre des frères et sœurs franciscains du monde entier. L'organisation a pour mission d'aider les pauvres, de favoriser la création et de promouvoir la paix. Elle participe à de nombreuses conférences et commissions internationales sous le système des Nations Unies et, à Genève, elle se concentre sur la promotion et la protection des droits de l'homme, conformément au mandat qu'elle ont confiés les Franciscains du monde entier. Si les Franciscains travaillent avec des personnes de toutes couches sociales dans plus de 180 pays, ils privilégient le travail parmi les pauvres, en particulier dans les pays en développement. Parmi eux -ci, on trouve de nombreux Autochtones dont le tradition et le mode de pensées sont profondément perturbés par la mondialisation.

Le rôle de l'organisation consiste à relayer l'information émanant des frères et sœurs franciscains qui se trouvent sur le terrain aux décideurs à l'échelon mondial, tout en donnant à ses membres des renseignements concrets sur les instruments de protection et de promotion des droits de l'homme dans leurs régions respectives. À Genève, l'organisation travaille en étroite collaboration avec le Haut -Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et participe chaque année à la Commission des droits de l'homme de l'ONU, à la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme de l'ONU et aux nombreux groupes de travail de ces deux organes internationaux. Elle travaille également avec d'autres organisations internationales, telles que l'ONUSIDA, le Haut -Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale du Travail (OIT). Au programme de ses activités relatives aux droits de l'homme figurent notamment la liberté religieuse, le commerce mondial, le HIV/SIDA, le trafic d'être humain s, les migrations et le droit au développement. Figurent également au nombre de ses activités la participation à des forums des Nations Unies, l'organisation de séminaires et d'ateliers sur les questions relatives aux droits de l'homme, les consultations avec les Franciscains sur le terrain et des activités d'édition au niveau international, telle l'élaboration de rapports administratifs, de bulletins d'information, d'un site Web et d'actualités électroniques.

Nombre de frères et sœurs franciscains travaillent avec des Autochtones dans plusieurs pays, dont le Brésil, le Canada, la Colombie, le Guatemala, l'Inde, l'Indonésie, les Philippines et le Viet Nam. La protection des droits de ces peuples, et notamment de leurs droits économiques, sociaux et culturels, occupe un rang de priorité élevé des activités de sensibilisation au niveau international. C'est pour quoi, les activités du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore intéressent l'organisation et ses membres, en particulier pour ce qui concerne la protection internationale des savoirs traditionnels des peuples autochtones. En coordination avec l'Association américaine pour le progrès de la science (AAAS), l'organisation a organisé une table ronde sur le savoir traditionnel et la propriété intellectuelle qui s'est tenue le 14 décembre 2002, à l'issue de la quatrième session du comité intergouvernemental.

Pays dans lesquels l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Brésil, Colombie, Inde, Indonésie, Pakistan et Togo.

Coordonnées :

37-39rue de Vermont  
Boîte 104  
1211 Genève 20  
Suisse

Tél. : +41 22 919 4010  
Tlx : +41 22 740 2433  
Mél. : [geneve@fiop.org](mailto:geneve@fiop.org)  
Site Web : [www.franciscansinternational.org](http://www.franciscansinternational.org)

Représentant :

Rév. John Quigley OFM, directeur, Franciscans International, Genève.

Conseil des Innude Nitassinan

Le Conseil des Innude Nitassinan (ICN) représente un groupe autochtone, la Nation Innu, implanté dans la partie orientale du Canada (Québec, Labrador). Ils'agit d'une organisation non gouvernementale ayant le statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU. L'organisation a plusieurs centres d'intérêts variés, tels que les droits sociaux, culturels et environnementaux du peuple Innu et la préservation de son mode de vie, de son savoir et de ses coutumes.

Le Conseil des Innude Nitassinan est affilié aux institutions culturelles Innu qui visent à protéger les droits de propriété intellectuelle et le patrimoine du peuple Innu. Depuis plusieurs années, il participe activement à différentes réunions internationales concernant les questions autochtones.

Coordonnées :

700 Lavre, n° 231  
Sept-Iles  
Canada G4R1Y1

Tél. : 418-968-4860  
Tlcp. : 418-968-2370  
Mél. : armandmckenzie@avocat.org  
Site Web : [www.innu.ca](http://www.innu.ca)

Représentant :

M. Armand McKenzie, avocat Innu, Conseil Innude Nitassinan.

Conseil international des traités indiens

Les principaux objectifs du Conseil international des traités indiens sont les suivants :

- promouvoir et mettre au point des normes de protection et de promotion des peuples autochtones traditionnels;
- participer à l'élaboration de traités entre les peuples autochtones et les gouvernements et obtenir une reconnaissance internationale;
- promouvoir les droits de l'homme, l'autodétermination et la souveraineté des peuples autochtones;
- lutter contre le colonialisme sous toutes ses formes et contre ses effets pour les peuples autochtones;
- renforcer la solidarité et l'entraide entre les peuples autochtones du monde entier;
- diffuser des informations sur les questions relatives aux droits fondamentaux des peuples autochtones, leurs luttes, leurs préoccupations et leurs perspectives;
- fonder et administrer un ou plusieurs bureaux administratifs pour mettre en œuvre les programmes de l'organisation dans les domaines de la diffusion de l'information, de l'établissement de réseaux et des droits de l'homme.

En 1977, le Conseil international des traités indiens a été la première organisation non gouvernementale de peuples autochtones à obtenir le statut d'observateur auprès du Conseil économique et social de l'ONU.

Pays dans lesquels l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Canada, États-Unis d'Amérique, Guatemala et pays du bassin du Pacifique.

Coordonnées :

2390 Mission St.  
Suite 301  
San Francisco  
Californie 94110  
États-Unis d'Amérique

Tél. : +415 641 4482  
Tlx : +415 641 1298  
Mél. : [iitc@igc.apc.org](mailto:iitc@igc.apc.org)  
Site Web : [www.treatycouncil.org](http://www.treatycouncil.org)

Représentant :

M. Antonio G. Gonzales, chargé de liaison entre le Conseil international des traités indiens et l'ONU.

[Fin de l'annexe et du document]